

Tableau 1
CONTENU DES ANALYSES TYPES

RESSOURCE		POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	P1	P2	D1	D2
<i>Paramètres microbiologiques</i>					
		Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle).		Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle).	
		Bactéries coliformes.		Bactéries coliformes.	
Entérocoques.	Entérocoques.	Entérocoques.		Entérocoques.	
<i>Escherichia coli.</i>	<i>Escherichia coli.</i>	<i>Escherichia coli.</i>		<i>Escherichia coli.</i>	
		Numération de germes aérobies revivifiables à 22 °C et 37 °C.		Numération de germes aérobies revivifiables à 22 °C et 37 °C.	
<i>Paramètres chimiques et organoleptiques</i>					
			Acrylamide (3).		Acrylamide (3).
	Agents de surface réagissant au bleu de méthylène (lauryl sulfate de sodium).				
	Aluminium.		Aluminium.	Aluminium (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation).	
Ammonium (NH ₄ ⁺).	Ammonium (NH ₄ ⁺).	Ammonium (NH ₄ ⁺).		Ammonium (NH ₄ ⁺).	
Antimoine.					Antimoine.
Arsenic.	Arsenic.		Arsenic (2).		
Aspect, couleur, odeur.	Aspect, couleur, odeur.	Aspect, couleur, odeur, saveur.		Aspect, couleur, odeur, saveur.	
	Azote Kjeldhal (N).				
	Baryum (Ba).		Baryum (Ba).		
			Benzène.		
Bore.	Bore.		Bore (2).		
			Bromates (si l'eau subit un traitement d'ozonation ou un traitement de chloration).		

RESSOURCE		POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	P1	P2	D1	D2
Cadmium (Cd).	Cadmium (Cd).				Cadmium (Cd).
Carbone organique total.	Carbone organique total.	Carbone organique total (6) ou oxydabilité au KMnO_4 à chaud en milieu acide.			
		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection).		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection).	
					Chlorites (si l'eau subit un traitement au dioxyde de chlore).
			Chlorure de vinyle.		Chlorure de vinyle (3).
Chlorures (Cl).	Chlorures (Cl).	Chlorures (Cl) (1).			
	Chrome (Cr).				Chrome (Cr).
Conductivité.	Conductivité.	Conductivité.		Conductivité.	
	Cuivre (Cu).				Cuivre (Cu).
	Cyanures totaux.		Cyanures totaux (2).		
	DBO ₅ .				
	DCO.				
Calcium.	Calcium.	Dureté (TH) (1).			
Magnésium.	Magnésium.				
			1,2-dichloroéthane.		
			Epichlorhydrine (3).		Epichlorhydrine (3).
Equilibre calcocarbonique.	Equilibre calcocarbonique.		Equilibre calcocarbonique (5).		
Fer dissous (sur échantillon filtré à 0,45 μm).	Fer dissous (sur échantillon filtré à 0,45 μm).		Fer total.	Fer total (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation et pour les eaux déferrisées).	Fer total.
Fluorures (F).	Fluorures (F).		Fluorures (F) (2).		
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques : fluoranthène, benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluoranthène, benzo[a]pyrène, benzo[g, h, i]pérylène et indéno[1,2,3-cd]pyrène.			Hydrocarbures aromatiques polycycliques : benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluoranthène, benzo[g, h, i]pérylène et indéno[1,2,3-cd]pyrène.	

RESSOURCE		POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	P1	P2	D1	D2
					benzo[a]pyrène.
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés.	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés.				
Manganèse.	Manganèse.	Manganèse (si traitement de déminéralisation).	Manganèse (2).		
	Matières en suspension.				
	Mercure (Hg).		Mercure (Hg) (2).		
	Microcystines (4).		Microcystines (4).		
Nickel.	Nickel.				Nickel.
Nitrates (NO ₃).	Nitrates (NO ₃).	Nitrates (NO ₃).		Nitrates (NO ₃) (si plusieurs ressources en eau au niveau de l'unité de distribution dont une au moins délivre une eau dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg/L).	
Nitrites (NO ₂).	Nitrites (NO ₂).	Nitrites (NO ₂).			Nitrites (NO ₂).
Pesticides.	Pesticides.		Pesticides (2) (les pesticides susceptibles d'être présents doivent être recherchés en priorité).		
pH.	pH.	pH.		pH.	
	Phénols (indice phénol).				
Phosphore total (P ₂ O ₅).	Phosphore total (P ₂ O ₅).				
	Plomb.				Plomb.
Sélénium (Se).	Sélénium (Se).		Sélénium (Se) (2).		
Silice.	Silice.				
Sodium.	Sodium.		Sodium.		
Sulfates.	Sulfates.	Sulfates.			
Taux de saturation en oxygène dissous.	Taux de saturation en oxygène dissous.				
Température.	Température.	Température.		Température.	

RESSOURCE		POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	P1	P2	D1	D2
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène.	Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène.		Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène.		
			Trihalométhanes : chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane. (si l'eau subit un traitement de chloration).		Trihalométhanes : chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane. (s'il y a une rechloration ou si teneur en chlore > 0,5 mg/L).
Carbonates.	Carbonates.	Titre alcalimétrique complet (1).			
Hydrogénocarbonates.	Hydrogénocarbonates.				
Turbidité.	Turbidité.	Turbidité.		Turbidité.	
	Zinc (Zn).				
<i>Paramètres radiologiques</i>					
			Activité alpha globale (1, 7).		
			Activité bêta globale (1, 7).		
			Tritium (1, 2, 7).		
<p>(1) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-IV du présent arrêté.</p> <p>(2) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-V du présent arrêté.</p> <p>(3) La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.</p> <p>(4) Seulement nécessaire lorsque les observations visuelles et/ou analytiques mettent en évidence un risque de prolifération de cyanobactéries.</p> <p>(5) Les concentrations en calcium, magnésium et potassium doivent être exprimées par le laboratoire d'analyses concomitamment au calcul de l'équilibre calcocarbonique.</p> <p>(6) Ce paramètre doit être mesuré pour les systèmes de production et de distribution desservant au moins 5 000 habitants.</p> <p>(7) Afin de déterminer l'activité bêta globale résiduelle, le potassium doit être recherché concomitamment à la mesure des paramètres radiologiques. La mesure du potassium est réalisée lors de la mesure de l'équilibre calcocarbonique. En cas de valeurs supérieures à 0,1 Bq/L (activité alpha globale) ou 1,0 Bq/L (activité bêta globale), il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques définis dans l'arrêté mentionné à l'article R. 1321-20.</p>					

I-2. Analyses de vérification de la qualité de l'eau à réaliser préalablement à la mise en service des installations en application de l'article R. 1321-10

Les analyses de vérification de la qualité de l'eau distribuée à effectuer en application de l'article R. 1321-10 comprennent les paramètres suivants :

- pour les installations de production et de distribution alimentant moins de 500 habitants : une analyse de type P1. Toutefois, si le préfet estime qu'un paramètre ne figurant pas dans l'analyse de type P1 est susceptible d'être présent dans l'eau à une concentration élevée, ce paramètre peut alors être ajouté à l'analyse de type P1 ;
- pour les installations de production et de distribution alimentant plus de 500 habitants : une analyse complète de type P1 + P2.

A N N E X E I I

FRÉQUENCE DES PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS D'EAU ET D'ANALYSES

Les échantillons d'eau doivent être prélevés de manière à être représentatifs (temporellement tout au long de l'année et géographiquement) de la qualité des eaux brutes et des eaux distribuées.